Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 528f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Des Ateliers de la Convention européenne du paysage pour débattre à l'échelle paneuropéenne : « Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique »

Strasbourg, 25.09.2006 – Le Conseil de l'Europe organise la Cinquième réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (*), à Girone, en Espagne, les 28-29 septembre 2006, en collaboration avec le Secrétariat général pour le territoire et la biodiversité du Ministère de l'Environnement de l'Espagne, le Département de la politique territoriale et des travaux publics de la *Generalitat* de Catalogne, l'Observatoire du paysage de la Catalogne et la Ville de Girone.

La réunion aura pour but d'échanger des expériences de mise en œuvre des dispositions de la Convention, relatives à l'identification et à la qualification des paysages, aux objectifs de qualité paysagère et à l'application des politiques paysagères. Elle permettra en particulier d'identifier les bonnes et mauvaises pratiques en matière de protection, de gestion et d'aménagement du paysage européen.

Plus de 300 représentants gouvernementaux, experts et professionnels en provenance d'Europe et d'autres continents, sont attendus. La réunion débutera le 28 septembre à 9h30 à l'*Auditori - Palau de Congressos* de Girone. **Elle sera ouverte à la presse.**

Contact presse :
- Division de la Presse - Alun Drake (tél : +33 3 88 41 25 64, alun.drake@coe.int)
- Division de l'aménagement du territoire et du paysage du Conseil de l'Europe - Maguelonne Déjeant-Pons, maguelonne.dejeant-pons@coe.int

---

(*) Adoptée à Florence (Italie) le 20 octobre 2000 et entrée en vigueur le 1er mars 2004, la Convention européenne du paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. La Convention est le premier traité international consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen.

Pour en savoir plus :*http://www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage*

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.